

Contrat d'adhésion au Club

Année 2008

ARTICLE I	TITRE ET SIGNATAIRES.....	2
ARTICLE II	OBJET DU CONTRAT.....	2
ARTICLE III	DUREE	2
ARTICLE IV	PRIX ET SERVICES ASSOCIES	3
ARTICLE V	PROGRAMME 2008.....	4
ARTICLE VI	CONDITIONS DE REGLEMENT.....	5
ARTICLE VII	CONDITIONS DE LOCATION.....	5
ARTICLE VIII	RESPONSABILITE.....	6
ARTICLE IX	CLAUSE RESOLUTOIRE.....	6
ARTICLE X	REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB	6
ARTICLE XI	VISA	6

ARTICLE I

TITRE ET SIGNATAIRES

Entre :

La Société Atelier 46, Société à responsabilité limitée au capital de 30.000,00€ inscrite au Registre du Commerce de Nanterre, sous le numéro SIREN 493 921 118, dont le siège est situé 9, Rue Paul Napoléon Roinard 92400 Courbevoie,

Ci-après désignée « Atelier 46 »

et :

Titre :

Nom :

Prénom :

Domicile :

Téléphone :

Mobile :

Adresse e-Mail :

Date et Lieu de Naissance :

Pièce d'identité :

Ci-après désigné « Le Membre du Club »

ARTICLE II

OBJET DU CONTRAT

Le Membre du Club adhère par les présentes au Club Automobile d'Atelier 46.

L'objet du présent contrat d'adhésion est de permettre au Membre du Club de louer les voitures du Club sous certaines conditions décrites ci-après et de participer à l'ensemble des activités du Club.

Les activités du Club sont détaillées dans le « Programme 2008 ».

ARTICLE III

DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an.

Il n'est pas renouvelable tacitement. Un nouveau contrat sera proposé chaque année au Membre du Club avec un prix variable en fonction du programme et du parc de voiture en location.

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2008 et se termine le 31 Décembre 2008.

ARTICLE IV

PRIX ET SERVICES ASSOCIES

La carte de Membre de Club pour l'année 2008 est proposée à 1.500,00€ TTC. Pour des raisons de sécurité et de capacité de location, le nombre de carte est limité à 100 pour l'année 2008.

Le règlement de cette somme donne droit aux prestations suivantes :

- ▶ La formation à la conduite d'une voiture de collection (par modèle).
- ▶ La mise à disposition d'une voiture de collection pour un Week-End et deux jours en semaine (ou quatre jours en semaine) avec un forfait kilométrique journalier de 100km (facturation des km supplémentaires au tarif de 0,60€ TTC).
- ▶ L'accès à l'ensemble des manifestations du Programme 2008.
- ▶ La possibilité de louer une voiture de collection du parc Atelier 46 aux conditions du Club. Ce parc comprend notamment les voitures suivantes (liste non exhaustive) :
 - Ferrari 250GTE
 - Ferrari Dino
 - Ferrari 355 spider
 - Jaguar Type E Série 1
 - Jaguar Type E Cabriolet V12
 - Jaguar XK120
 - Mercedes 190SL Cabriolet
 - Porsche 956
 - ...

Cette liste étant amenée à évoluer, elle est mise à jour périodiquement sur le site internet d'Atelier46.

ARTICLE V

PROGRAMME 2008

Le programme 2008 est établi sur la base de trois événements majeurs.

▶ **Tour Auto Lissac (Avril 2008).**

Invitation à la soirée d'inauguration (Grand Palais) au sein de la loge Atelier 46 et visite du parc fermé. Présentation des véhicules inscrits par Atelier 46 (Ferrari Dino et Jaguar Type E).

Possibilité de s'inscrire pour une étape du Tour Auto Lissac (Pilotage en double de la Dino ou de la Jaguar) pour un forfait de 1.500,00€ TTC incluant transfert, hébergement la veille et le soir de l'étape, mise à disposition de la voiture et de l'assistance, dîner d'étape (veille et soir) et formation préalable. (Attention, nombre de place très réduit).

▶ **Le Mans Classic (Juillet 2008).**

Accès intégral durant la manifestation avec accueil au sein de la loge Atelier 46, du paddock et du parc intérieur, open bar.

Mise à disposition d'un parking intérieur pour les voitures de collection des membres du club et gratuité du forfait kilométrique pour les véhicules du parc Atelier 46 loués pour l'occasion.

Cocktail de nuit « sur la piste » et tour de piste en fonction des possibilités (inscription gratuite préalable – Attention, nombre de place très réduit).

▶ **Classic Endurance Racing Silverstone (septembre 2008).**

Accès intégral durant la manifestation avec accueil au sein de la loge Atelier 46, du paddock et du parc intérieur, open bar.

Mise à disposition d'un parking intérieur pour les voitures de collection des membres du club et gratuité du forfait kilométrique pour les véhicules du parc Atelier 46 loués pour l'occasion.

Tour de piste et organisation d'un rallye dans la campagne anglaise pour les voitures de collection du parc Atelier 46 et des membres du club (Attention, nombre de place limité).

▶ **Animation du Club Atelier 46.**

Le Club Atelier 46 vous réserve de nombreuses autres surprises qui seront dévoilées en fonction de l'actualité, des acquisitions et des opérations commerciales de nos sponsors et partenaires...

ARTICLE VI

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement des sommes dues est un préalable à l'adhésion au Club et donne droit à la remise d'une carte d'adhérent 2008. Cette carte n'est cessible ni aux tiers ni à aucun ayant droit à titre particulier du membre du CLUB Atelier 46.

ARTICLE VII

CONDITIONS DE LOCATION

Compte tenu de la spécificité des voitures du parc de location, le Membre du Club doit utiliser uniquement les voitures sur lesquelles il a été formé et pour lesquelles il a reçu, de la part d'une personne habilitée par Atelier 46, un certificat de conduite.

La réservation d'une voiture est réalisée par téléphone ou par le biais d'un extranet.

Une fois le capital location inclus dans la carte de Membre du Club épuisé, le Membre du Club peut louer une voiture pour laquelle le Membre du Club dispose d'un certificat de conduite, la location est alors proposée aux conditions suivantes :

- ▶ 290,00€ TTC par jour en semaine avec un forfait de 100Km.
- ▶ 350,00€ TTC par jour le week-end avec un forfait de 100Km.
- ▶ 600,00€ TTC pour le week-end entier avec un forfait de 200Km.

Au-delà du forfait kilométrique, le kilomètre supplémentaire est facturé 0,60€ TTC. Au-delà d'une utilisation consécutive de 500Km sans retour à l'atelier, le Membre du Club doit obtenir une autorisation préalable, dans le cas contraire, il s'expose à la prise en charge d'une remise en état.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ▶ Etre Membre du Club.
- ▶ Disposer d'un permis de conduire valide de plus de 10 ans.
- ▶ Disposer d'une attestation d'assurance faisant état d'un bonus de 25% minimum.

Il est expressément spécifié que l'usage des voitures doit être pratiqué en strict respect du code de la route et conformément aux recommandations du manuel de bord remis lors de la certification sur le véhicule.

Tout abus ou dommage causé au véhicule même par négligence causera la radiation immédiate du Membre du Club sans versement d'aucune indemnité.

Dans le cas d'un sinistre engageant la responsabilité du Membre du Club, une franchise de 2.000,00€ TTC sera exigée.

ARTICLE VIII RESPONSABILITE

Le Membre du Club est responsable de la voiture qui lui est confiée. Il s'engage notamment à :

- ▶ Ne pas la stationner dans un espace non surveillé.
- ▶ Ne pas la mettre à disposition d'un tiers.
- ▶ Ne pas utiliser la voiture à plus de 80% de ses performances et principalement ne jamais approcher le début de zone rouge de moins de 1.000 tours par minute.

ARTICLE IX CLAUSE RESOLUTOIRE

Tout manquement au règlement du CLUB constitue une clause résolutoire immédiate ne donnant lieu au versement d'aucune indemnité.

Atelier 46, selon l'infraction relevée au code de la route au volant d'une des voitures du CLUB Atelier 46, se réserve la possibilité de résilier la carte de membre de plein droit.

ARTICLE X REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

L'accès au local d'Atelier 46 et l'accès aux voitures sont soumis aux conditions de la réglementation nationale et préfectorale.

Par ailleurs, le Membre du Club doit fournir une copie de son permis de conduire en cours de validité et de justifier de sa police d'assurance Responsabilité Civile.

ARTICLE XI VISA

Fait à Courbevoie, en deux exemplaires originaux, le...

Pour Atelier 46

Pour le Membre du Club